

Modalités de contrôle des connaissances en licence, licence professionnelle et master Année universitaire 2019/2020

Niveau (Licence ou Master) : **MASTER**

Libellé de la Mention : **Management et Administration des Entreprises**

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) des formations de licence (L), de licence professionnelle (LP) et de master (M) de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des L, LP ou des M d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et MCC spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles établissement de niveau 1.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.

1. Architecture et principes généraux d'organisation des diplômes

1.A) Architecture

Chaque diplôme est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

La licence comporte six semestres : elle représente une valeur de 180 crédits.

La licence professionnelle comporte deux semestres : la formation valide l'obtention de 60 crédits ECTS. La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits ECTS.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Elle doit impérativement être complétée par **une inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels.

Les personnes en reprise d'études (ayant interrompu leur cursus pendant au moins un an) relèvent soit du régime de la reprise d'études non financées soit du régime de la formation continue.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions annuelles (cf. points 2.A et 4.A).

1.C) Principes de validation des enseignements crédités

1.C)a Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-dessous pour chaque diplôme, les crédits associés sont définitivement obtenus ;

- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année (cf. précisions infra). L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.

Les modalités de contrôle des connaissances propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément. Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

1.C)b) Détermination de la mention obtenue au diplôme

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) des années composant le diplôme, en première comme en deuxième session, selon les paliers suivants :

* $10 \leq MG < 12/20$: mention Passable,

* $12 \leq MG < 14/20$: mention Assez Bien,

* $14 \leq MG < 16/20$: mention Bien,

* $16 \leq MG < 18/20$: mention Très Bien,

* $18 \leq MG \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur diplôme à l'université d'Aix-Marseille, le

calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne des semestres validés au sein de cette université.

2. Dispositions spécifiques à la licence (NON CONCERNE)

3. Dispositions spécifiques à la licence professionnelle (NON CONCERNE)

4. Dispositions spécifiques au Master

4.A) Modalités d'inscription

Modalités générales :

Le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de quatre semestres qui repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

L'admission en master 1 :

- dépend de la capacité d'accueil approuvée pour chaque mention de master par le conseil d'administration d'AMU,
- est subordonnée, selon les formations, à un examen du dossier de l'étudiant et/ou à un entretien et/ou à une épreuve écrite et/ou à une épreuve orale.

Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

Le redoublement en master est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury. L'accès en deuxième année du diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille, et lorsque l'accès en première année de cette formation a été autorisé conformément aux capacités et modalités d'accueil approuvées par le conseil d'administration.

Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est soumise à l'approbation du responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés.

Tout étudiant dont la candidature n'a pas été examinée à l'entrée du master 1 à l'Université d'Aix-Marseille ou souhaitant changer de mention verra sa candidature examinée pour son entrée en

master 2.

Modalités particulières concernant les mentions de Droit :

L'accès en première année de master des mentions de Droit est ouvert aux titulaires d'une licence dans le domaine compatible avec celui du master, à l'exception des mentions « Administration et liquidation d'entreprises en difficulté » et « Urbanisme et aménagement », qui entrent dans le cadre des modalités générales ci-dessus.

Modalités particulières concernant les mentions listées dans l'annexe du décret n°2016-672 du 25 mai 2016 actualisée chaque année universitaire.

L'accès au master 2 pour ces mentions :

- dépend des capacités d'accueil approuvées par le conseil d'administration d'AMU au niveau de chaque parcours type ;
- est subordonné, selon les formations, à un examen du dossier de l'étudiant et/ou à un entretien et/ou à une épreuve écrite et/ou à une épreuve orale.

4.B) Critères de validation des enseignements appliqués dans l'établissement

4.B)a) Validation de l'UE

Une UE est acquise :

- par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs, la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le niveau 3 des MCC propres à la formation. Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée.

- ou par compensation si le semestre est capitalisé.

Une note-seuil de 8/20 est appliquée par défaut pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes. Les composantes peuvent rehausser cette note seuil à l'intérieur d'un intervalle compris entre 8/20 et 10/20 en le précisant dans le niveau 2 ou 3 de leurs MCC. Dans le cas où l'étudiant est évalué sur plusieurs UE pour une même langue et dans une même année universitaire, les composantes peuvent appliquer cette note seuil à la moyenne de ces UE dans des conditions précisées dans le niveau 2 ou 3 de leurs MCC.

Par ailleurs, le niveau 2 ou 3 des MCC peut prévoir d'autre(s) note(s)-seuil(s) inférieure(s) à 10/20 (hors dispositions réglementaires spécifiques), au-dessous desquelles la compensation à l'UE n'est pas possible. Ces seuils peuvent être appliqués au niveau de l'UE ou de l'élément constitutif d'UE. En outre, les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; néanmoins, si deux sessions sont prévues, la note supérieure ou égale à dix sur vingt pour un élément constitutif au sein d'une UE

non capitalisée ou non compensée peut être conservée entre la première et la seconde session d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.
Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

4.B)b) Validation du semestre et de l'année

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Celui-ci est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 4.B)a).

En master 1

Pour la validation du master, deux formules, exclusives l'une de l'autre, sont possibles :

* soit, les semestres se compensent entre eux pour la validation de l'année et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.

Un semestre ne peut donc être validé par compensation que dans les conditions cumulatives suivantes :

- dans le seul cadre d'une année de M1 organisée sur une session unique ;
- si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ;
- si les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle sont supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés.

En cas de mutualisation d'enseignements entre mentions, celles-ci doivent opter pour la même modalité (compensation ou deux sessions).

En master 2, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.

Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 4.B)a).

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants.

La présence à toutes les épreuves d'examen est obligatoire, que la mention propose une session unique ou deux sessions.

Dans le cas où deux sessions sont organisées, tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1. C'est la

note de seconde session qui prévaut dans tous les cas.

4.B)c) Validation du diplôme de master

La validation du niveau M2 vaut validation du diplôme de master.

Délivrance de la maîtrise :

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

4.B)d) Détermination de la mention

La mention est définie selon les seuils indiqués au paragraphe 1.C)b).

Sa détermination se fait sur la base de la moyenne générale de master 1 pour la délivrance de la maîtrise ; la mention du master est établie sur la moyenne des deux années de la formation, pour autant que le master 1 suivi correspond bien au parcours type du master 2. Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur master à l'université d'Aix-Marseille ou au sein du même parcours type (ou mention), le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne du master 2.

4.B)e) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits au titre d'une formation sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à l'ensemble des enseignements du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

5. Dispositions communes à la licence, licence professionnelle et au master (absences, dispenses, validations d'acquis, bonus, stages)

5.A) Prise en compte des absences justifiées et injustifiées

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal. Cette règle vaut pour toutes les sessions d'examen, pour les formations évaluées au moyen d'une session unique comme pour les formations évaluées au moyen de deux sessions.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu ou terminal bénéficient d'un délai de **cing jours ouvrés** pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée. A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission ad hoc de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

5.B) Prise en compte des dispenses d'examen et des validations d'acquis

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

5.C) Bonification semestrielle en licence, licence professionnelle et master

5.C.a) En licence, licence professionnelle et en master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité et entrepreneuriat.

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Un bonus pris en compte en session 1 le sera également en session 2. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un

enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

5.C)b) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

5.D) Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs dans les cycles L et M, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

6.) Conditions particulières propres à la mention Management et Administration des Entreprises

La spécificité de cette mention de master est de n'être proposée uniquement qu'en M2. Cette mention se constitue de deux parcours types :

Pour être admis en deuxième année (M2) il devra donc avoir validé 240 crédits ECTS.

Au cours des deux semestres que comporte la deuxième année dans le parcours type choisi, le candidat devra avoir obtenu 60 crédits ECTS s'ajoutant à au moins 240 crédits ECTS obtenus au cours de sa scolarité antérieure ou validés par ses acquis de l'expérience.

Les Unités d'Enseignement diffèrent selon les éléments qui les constituent :

On distingue ainsi :

- les UE constituées de cours
- les UE constituées par d'autres éléments tels que projet, mémoire, monographie, stage ou apprentissage.

Concernant le stage, une période de 4 à 6 mois est requise.

Concernant l'alternance une période en entreprise de 6 mois minimum est requise

Conformément au point **4.B)a) Validation de l'UE**, il est prévu pour la deuxième année du master une note seuil définie pour les modules de cours, éléments constitutifs d'UE fixée à 8/20.

Une disposition spécifique est prévue concernant la note seuil pour la monographie, le Stage ou l'Apprentissage à 09/20.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note seuil définie dans un élément constitutif, l'UE concernée ne peut être validée, quelle que soit sa moyenne.

La deuxième année du Master est validée (60 crédits ECTS) par l'acquisition des UE des 2 semestres la composant.

Afin de respecter le principe de l'individualisation du parcours de l'étudiant, la Direction en accord avec le tuteur enseignant de l'étudiant pourra substituer aux crédits affectés au parcours type tel que défini à l'article 2, des crédits obtenus dans le cadre d'un parcours type différent.

Modalités d'évaluation :

Les modalités de l'évaluation des aptitudes et des connaissances.

L'évaluation d'un module peut revêtir différentes formes de contrôle, adaptées à la pédagogie : contrôle continu, examen individuel écrit, oral, travaux de groupe, partiels, dossiers ...

Pour chaque cours la méthode de notation classique (0 à 20) associée à une pondération de différents travaux peut être utilisée.

Pour tous les travaux individuels ou travaux de groupe il est demandé aux étudiants d'élaborer un document original, rédigé sur l'année en cours dans le cadre des enseignements délivrés par la composante. Tout plagiat, quel qu'en soit le support, constitue une faute. Conformément à la charte relative à la lutte contre le plagiat de l'Université d'Aix-Marseille, les cas présumés de plagiat feront l'objet de poursuites engagées par l'Université devant les instances compétentes, et leurs auteurs seront passibles de sanctions disciplinaires

La présence aux cours est obligatoire et contrôlée systématiquement par un émargement en début de chaque cours et conditionne la participation aux épreuves de contrôle.

Chaque absence doit être justifiée et explicitée auprès des responsables de programmes dans un délai de 48 heures. En cas de problème de santé, un certificat médical doit être remis. Au-delà de 3 absences injustifiées dans l'année et après entretien avec le responsable du programme l'étudiant pourra être exclu des cours. L'assiduité (présence aux cours et aux conférences), la ponctualité et la participation aux projets de groupe sont des éléments pris en compte dans l'évaluation. Les retards tolérés ne peuvent excéder 15 minutes avec un maximum de 2 retards tolérés. Une note de participation peut être intégrée comme élément constitutif de l'évaluation d'une UE.

En cas d'absence (justifiée ou non) à une session d'examen l'étudiant sera considéré comme défaillant.

En cas d'absence justifiée, et à la demande de l'étudiant, une session exceptionnelle de substitution pourra être organisée après avis d'une commission ad hoc (composée des responsables administratif et pédagogique du programme et de la direction des études), cette configuration étant réservée aux seuls cas de force majeure, conformément au point 5.A).

Rôle du jury :

Un seul jury est nommé au début de l'année d'études et se prononce sur la validation des UE ainsi que sur la validation des semestres en appliquant le cas échéant les règles de compensation.

Lors de la délibération le jury appréciera l'assiduité, le résultat et le comportement des candidats. Il pourra prendre toute décision en faveur des candidats au-delà des conditions prévues par le règlement et notamment en accordant des « points de jury ».

La validation du master entraîne de droit l'obtention du Master Mention « Management et Administration » (300 Crédits) et la délivrance du diplôme.

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-326-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
- l'arrêté modifié du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
- l'arrêté modifié du 1er août 2011 relatif à la licence,
- l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Maquette des enseignements :

	Libellé	Crédits	Coef.	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)
FRM	Management et administration des entreprises	60		Note et résultat		
PT	 Global innovation project management	60		Note et résultat		
AN	 Année 2 Global innovation project management	60		Note et résultat		
SE	 Semestre 3 Global innovation project management	30		Note et résultat		
OP	 Option Cours innovation entreprise	6		Note et résultat		

UE	Entrepreneuriat	6		Note et résultat		10/20
EC	Recherche de financement		3	Note		08/20
EC	Montage financier		3	Note		08/20
UE	Innovation	6		Note et résultat		10/20
EC	Réseaux d'innovation		3	Note		08/20
EC	Transfert de technologies vers les marchés		3	Note		08/20
UE	Comptabilité et analyse	6		Note et résultat		10/20
EC	Comptabilité financière		3	Note		08/20
EC	Analyse financière		3	Note		08/20
UE	Markstrat	6		Note et résultat		10/20
EC	Marketing		3	Note		08/20
EC	Stratégie		3	Note		08/20
UE	Ressources humaines	6		Note et résultat		10/20
EC	Gestion des ressources humaines		3	Note		08/20
EC	Développement relationnel		3	Note		08/20
UE	Projet innovation - entrepreneuriat	6		Note et résultat		10/20
SE	Semestre 4 Global innovation project management	30		Note et résultat		

OP	Option innovation entreprise - Mise en situation professionnelle	9		Note et résultat		
UE	Mise en situation professionnelle - entrepreneuriat	9		Note et résultat		10/20
EC	Projet entrepreneurial		4,5	Note		08/20
EC	Démarche entrepreneuriale		4,5	Note		08/20
UE	Mise en situation professionnelle - Innovation	9		Note et résultat		10/20
EC	Stage ou apprentissage		4,5	Note		09/20
EC	Mémoire		4,5	Note		09/20
UE	Management de l'innovation	6		Note et résultat		10/20
EC	Management de la technologie et de l'innovation		3	Note		08/20
EC	Marketing de l'innovation et créativité		3	Note		08/20
UE	Gestion de projet	6		Note et résultat		10/20
EC	Conduite de projet		3	Note		08/20
EC	Business Plan		3	Note		08/20
UE	Engagement responsable et humain	3		Note et résultat		10/20
UEC	UE optionnelle 2 modules sur 3	6		Note et résultat		
EC	Innovation dans les services		2	Note		08/20

EC	Technologie concurrence & droit - Propriété intellectuelle		2	Note		08/20
EC	Dimension juridique de la création d'entreprise		2	Note		08/20
PT	Management Général	60		Note et résultat		
OPPT	Management Général Apprentis	60		Note et résultat		
AN	Année 2 Management Général Apprentis	60		Note et résultat		
SE	Semestre 3 Management général étudiants & apprentis	30		Note et résultat		
UE	Business in action	6		Note et résultat		10/20
EC	Droit de l'entreprise		3	Note		08/20
EC	Business tools for decision		3	Note		08/20
UE	Humanistic leadership	6		Note et résultat		10/20
EC	Développement relationnel		3	Note		08/20
EC	Leadership & Management d'équipe		3	Note		08/20
UE	Management et communication	6		Note et résultat		10/20
EC	RH : recrutement, formation		3	Note		08/20
EC	Professional communication		3	Note		08/20
UE	Management de la performance	6		Note et résultat		10/20

EC	Management de projet		3	Note		08/20
EC	Mesure et pilotage des performances		3	Note		08/20
UE	Décision financière et stratégique	6		Note et résultat		10/20
EC	Diagnostic financier		3	Note		08/20
EC	Choix et décisions d'investissements		3	Note		08/20
SE	Semestre 4 Management général étudiants & apprentis	30		Note et résultat		
UE	Business Prospective	9		Note et résultat		10/20
EC	Marketing		3	Note		08/20
EC	Analyse et action stratégiques		3	Note		08/20
EC	Speedworkshop Consulting Project		3	Note		08/20
UE	Projet professionnel personnel	9		Note et résultat		10/20
EC	Projet de fin d'étude		6	Note		08/20
EC	Engagement responsable et humain		3	Note		08/20
UE	Mise en situation professionnelle	12		Note et résultat		10/20
EC	Expérience professionnelle		6	Note		09/20
EC	Mémoire de master		6	Note	Soutenance devant un jury	09/20

OPPT	Option Management général étudiants	60		Note et résultat		
AN	Année 2 Management Général étudiants	60		Note et résultat		
SE	Semestre 3 Management général étudiants & apprentis	30		Note et résultat		
UE	Business in action	6		Note et résultat		10/20
EC	Droit de l'entreprise		3	Note		08/20
EC	Business tools for decision		3	Note		08/20
UE	Humanistic leadership	6		Note et résultat		10/20
EC	Développement relationnel		3	Note		08/20
EC	Leadership & Management d'équipe		3	Note		08/20
UE	Management et communication	6		Note et résultat		10/20
EC	RH : recrutement, formation		3	Note		08/20
EC	Professional communication		3	Note		08/20
UE	Management de la performance	6		Note et résultat		10/20
EC	Management de projet		3	Note		08/20
EC	Mesure et pilotage des performances		3	Note		08/20
UE	Décision financière et stratégique	6		Note et résultat		10/20

EC	Diagnostic financier		3	Note		08/20
EC	Choix et décisions d'investissements		3	Note		08/20
SE	Semestre 4 Management général étudiants & apprentis	30		Note et résultat		
UE	Business Prospective	9		Note et résultat		10/20
EC	Marketing		3	Note		08/20
EC	Analyse et action stratégiques		3	Note		08/20
EC	Speedworkshop Consulting Project		3	Note		08/20
UE	Projet professionnel personnel	9		Note et résultat		10/20
EC	Projet de fin d'étude		6	Note		08/20
EC	Engagement responsable et humain		3	Note		08/20
UE	Mise en situation professionnelle	12		Note et résultat		10/20
EC	Expérience professionnelle		6	Note		09/20
EC	Mémoire de master		6	Note	Soutenance devant un jury	09/20
OPPT	Option Management général FC intensif	60		Note et résultat		
AN	Année 2 Management général FC intensif	60		Note et résultat		
SE	Semestre 3 Management général FC intensif	30		Note et résultat		

UE	Finance pour non financiers	4		Note et résultat		10/20
EC	Reporting financier		3	Note		08/20
EC	Business Game		1	Note		08/20
UE	Stratégie et contrôle	8		Note et résultat		10/20
EC	Management stratégique et planification		3	Note		08/20
EC	Contrôle stratégique et pilotage de la performance		3	Note		08/20
EC	Intelligence économique et géopolitique		2	Note		08/20
UE	Management juridique	6		Note et résultat		10/20
EC	Droit social		2	Note		08/20
EC	Droit fiscal		2	Note		08/20
EC	Ethique et droit		2	Note		08/20
UE	Leadership et ressources humaines	6		Note et résultat		10/20
EC	Management RH		3	Note		08/20
EC	Développement relationnel		3	Note		08/20
OP	Option Cours MGI Ou MGSURETE	6		Note	Deux UE à choisir selon Option	
UE	Reporting approfondi	3		Note et résultat		10/20
EC	Diagnostic financier		3	Note		08/20

UE	Leadership	3		Note et résultat		10/20
EC	Leadership et management d'équipes		3	Note		08/20
UE	Gestion de crise	3		Note et résultat		10/20
EC	Gestion de crise		3	Note		08/20
UE	Sûreté-sécurité	3		Note et résultat		10/20
EC	Sûreté-sécurité		3	Note		08/20
SE	Semestre 4 Management général FC intensif	30		Note et résultat		
UE	Marketing & communication	6		Note et résultat		10/20
EC	Marketing		3	Note		08/20
EC	Digital marketing et réseaux sociaux		3	Note		08/20
UE	Corporate venturing - Entrepreneuriat	6		Note et résultat		10/20
EC	Décision Financière Et Business Plan		3	Note		08/20
EC	Management de projet		3	Note		08/20
OP	UE Option cours MGI ou MG sûreté	18		Note et résultat		
UE	Entrepreneurship en action	3		Note et résultat		10/20
EC	Transmission et reprise d'activités		1,5	Note		08/20
EC	Corporate Venturing - Entrepreneuriat		1,5	Note		08/20

UE	Stratégie Internationale	3		Note et résultat		10/20
EC	Marketing stratégique		1,5	Note		08/20
EC	Stratégie et négociation		1,5	Note		08/20
UE	Management en action	12		Note et résultat		10/20
EC	Business Project - Monographie - Consulting		9	Note	Soutenance devant un jury	09/20
EC	Séminaire international		3	Note		08/20
UE	Intelligence économique approfondie	6		Note et résultat		10/20
EC	Lobbying réseaux et influence		3	Note		08/20
EC	Intelligence éco - survey & mise en oeuvre		3	Note		08/20
UE	Missions en environnement hostile	9		Note et résultat		10/20
EC	Logistique		3	Note		08/20
EC	Certificat UE Heat		6	Note		08/20
UE	Webtechnologies	3		Note et résultat		10/20
OPPT	Option Management général Full English Track	60		Note et résultat		
AN	 Année 2 Management général Full English Track	60		Note et résultat		

SE	Semestre 3 Management général FET	30		Note et résultat		
UE	Business in action	6		Note et résultat		10/20
EC	Law		3	Note		08/20
EC	Business tools for decision		3	Note		08/20
UE	Humanistic leadership	6		Note et résultat		10/20
EC	Personal development		3	Note		08/20
EC	Leadership & Team Management		3	Note		08/20
UE	HR Management	6		Note et résultat		10/20
EC	Human ressources		3	Note		08/20
EC	Professional communication		3	Note		08/20
UE	Management of performance	6		Note et résultat		10/20
EC	Project management		3	Note		08/20
EC	Performance measure and management		3	Note		08/20
UE	Financial decision	6		Note et résultat		10/20
EC	Financial diagnosis		3	Note		08/20
EC	Investment choice and decision		3	Note		08/20
SE	Semestre 4 Management général Full English Track	30		Note et résultat		

UE	Business Prospective	9		Note et résultat		10/20
EC	Marketing		3	Note		08/20
EC	Strategic analysis and action		3	Note		08/20
EC	Speedworkshop Consulting Project		3	Note		08/20
UE	Individual profesional project	9		Note et résultat		10/20
EC	Responsible and humanistic engagement		3	Note		08/20
EC	End of the year project		6	Note et résultat		08/20
UE	Professional exposure	12		Note et résultat		10/20
EC	Apprenticeship or Internship		6	Note		09/20
EC	Master Thesis		6	Note	Soutenance devant un jury	09/20
OPPT	Option Management général FC Temps partiel 2 ans	60		Note et résultat		
AN	 Management général FC Temps partiel 2 ans	60		Note et résultat		
SE	 Semestre 3 Management général FC Temps partiel 2 ans	30		Note et résultat		
UE	Finance pour les non financiers	4		Note et résultat		10/20
EC	Reporting financier		3	Note		08/20
EC	Business game		1	Note		08/20

UE	Stratégie et contrôle	8		Note et résultat		10/20
EC	Management stratégique et planification		3	Note		08/20
EC	Contrôle stratégique & pilotage de la performance		3	Note		08/20
EC	Intelligence économique et géopolitique		2	Note		08/20
UE	Management juridique	6		Note et résultat		10/20
EC	Droit social		2	Note		08/20
EC	Droit fiscal		2	Note		08/20
EC	Ethique et droit		2	Note		08/20
UE	Leadership et ressources humaines	6		Note et résultat		10/20
EC	Management des ressources humaines		3	Note		08/20
EC	Développement relationnel		3	Note		08/20
UE	Reporting approfondi	3		Note et résultat		10/20
EC	Diagnostic financier		3	Note		08/20
UE	Leadership	3		Note et résultat		10/20
EC	Leadership et management d'équipes		3	Note		08/20
SE	Semestre 4 Management général FC Temps partiel 2 ans	30		Note et résultat		
UE	Management et communication	6		Note et résultat		10/20
EC	Marketing		3	Note		08/20

EC	Digital marketing et réseaux sociaux		3	Note		08/20
UE	Corporate Venturing - Entrepreneuriat	6		Note et résultat		10/20
EC	Décision financière et Business Plan		3	Note		08/20
EC	Management de projet		3	Note		08/20
UE	Entrepreneurship en action	3		Note et résultat		10/20
EC	Transmission et reprise d'activités		1,5	Note		08/20
EC	Corporate Venturing - Entrepreneuriat		1,5	Note		08/20
UE	Stratégie internationale	3		Note et résultat		10/20
EC	Marketing stratégique		1,5	Note		08/20
EC	Stratégie et négociation		1,5	Note		08/20
UE	Management en action	12		Note et résultat		10/20
EC	Business Project - Monographie - Consulting		9	Note	Soutenance devant un jury	09/20
EC	Séminaire international		3	Note		08/20

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-326-5 et D 612-33 à D 612-36-4, - le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master, - l'arrêté modifié du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, - l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence - l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, - l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.